

LE SERVICE JURIDIQUE DE L'UNSFA

L'UNSFA est le seul lieu où vous trouverez des juristes spécialistes de la Convention collective des entreprises d'architecture.

Votre adhésion vous assure notamment une aide juridique opérationnelle en droit social comprenant :

- Conseil juridique par téléphone

Nos juristes sont à la disposition et à l'écoute de nos adhérents. Ils peuvent répondre à toutes vos interrogations relatives à la profession, que ce soit en droit du travail, droit de la protection sociale ... Si un entretien téléphonique n'est pas suffisant, des recherches approfondies seront entreprises, des documents vous seront adressés et une réponse personnalisée vous parviendra sous 48 heures.

- Orientation vers des avocats et consultants spécialisés

En cas de besoin, le service juridique saura vous orienter vers des interlocuteurs spécialistes des problématiques de la profession d'architectes. En effet, l'UNSFA a dans son réseau des avocats ou des consultants avec qui nous travaillons régulièrement et dont le service juridique vous fera parvenir les coordonnées.

- Veille juridique

Notre service juridique vous apportera une réponse rapide, claire, adaptée et actuelle dans la mesure où nos juristes tiennent une veille juridique pour vous. Conscients et inquiets de vos préoccupations, ils se tiennent informés quotidiennement de l'évolution de la législation et de la jurisprudence en vigueur. (Voir une de nos Lettres juridiques : [La Lettre juridique de l'UNSFA N6- fevrier/mars 2012](#))

- Base de données juridiques (textes conventionnels, législatifs & réglementaires, jurisprudence)

Grâce à la veille qui est assurée par notre service juridique depuis plusieurs années, vous pouvez trouver les grands textes intéressant votre profession en ligne sur Archilink.

- Intervention en entreprise

En cas de besoin, un juriste peut se déplacer dans votre entreprise afin de vous aider à résoudre un problème juridique ou un litige avec un salarié. A ce titre le Syndicat peut vous assister lors d'un entretien de rupture conventionnelle ou lors d'une réunion avec le personnel. Il saura vous briefer si nécessaire en vous apportant toutes ses connaissances juridiques et toute son expérience du terrain et de la profession d'architecte.

- Participation à des formations et des réunions d'information

Votre adhésion à l'UNSFA vous permet d'assister à des réunions d'information organisées par notre service juridique sur l'actualité et sur des aspects juridiques qui vous concernent directement. Des formations organisées par le GEPA, seul regroupement d'organismes de formation de la profession d'architecte, vous sont également proposées.

- Fiches sociales pratiques & documents-types et modèles (contrats de travail ...)

Le département juridique de l'UNSFA tient à votre disposition des fiches sociales et documents-types qui prennent en compte les préoccupations des entreprises d'architecture et l'actualité du droit et de la profession. Elles sont régulièrement mises à jours et sont en ligne sur archilink.

Pour information : [Liste des Fiches et modèles Juridiques UNSFA](#)

Grâce à ce service privilégié, les questions de chaque adhérent UNSFA ne restent pas sans réponse.